



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### transport de marchandises

Question écrite n° 29169

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de réfléchir à une logique de l'expansionnisme du transport routier, suite au drame récent du tunnel du Mont-Blanc. Certes, l'accident est exceptionnel, mais force est de constater qu'il est le symbole d'une certaine irresponsabilité française dans le domaine de la route et des transports. En effet, sur les 35 millions de tonnes de marchandises qui transitent chaque année entre la France et l'Italie, seuls 10 millions sont acheminés par voie ferrée. Cette situation d'insécurité et de pollution ne pouvait que faire le lit d'une catastrophe. Bien sûr, la liaison à grande vitesse Lyon-Turin marchandises-voyageurs par feroutages exigerait d'important investissements. Or ce mode de transport est plus que jamais à étudier de près, car la recherche d'une rentabilité économique à tout prix vient en effet aujourd'hui d'atteindre ses limites. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La politique des transports menée par le Gouvernement vise à assurer un rééquilibrage, une meilleure complémentarité entre les différents modes de transport et, en particulier, entre le rail et la route. Son objectif est, en effet, de doubler en dix ans le trafic de fret ferroviaire, notamment par le développement du transport combiné et du feroutage. Dans les zones sensibles telles que les Alpes et les Pyrénées, le transfert d'une part croissante du trafic de fret de la route vers le rail est un objectif essentiel. Pour répondre à cet objectif, la réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin doit accélérée. Lors du sommet franco-italien qui s'est tenu à Nîmes les 23 et 24 septembre dernier, les ministres français et italiens chargés des transports ont demandé à la Commission intergouvernementale d'achever le plus rapidement possible le programme triennal d'études engagé en 1998 sur ce projet, afin que tous les éléments soient réunis pour prendre, lors du sommet franco-italien du deuxième semestre 2000, des décisions définitives. Bien entendu, compte tenu de son ampleur, ce projet nécessitera des financements adaptés. Sur ce point, la Commission intergouvernementale a reçu mandat de fournir, avant le prochain sommet franco-italien, les éléments financiers relatifs à la section internationale de la liaison transalpine. En ce qui concerne les itinéraires d'accès à la nouvelle liaison, les décisions nécessaires sur la section Satolas-Sillon alpin seront prises avant le prochain sommet un choix devant être effectué entre les différentes variantes à l'étude. De son côté, le Gouvernement italien a indiqué qu'il préciserait, à la même échéance, le parti d'aménagement retenu pour acheminer dans de bonnes conditions les trafics fret et voyageurs jusqu'à Turin et au-delà. A court terme, sans attendre la réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin, les actions engagées pour améliorer, dès 2001, la capacité de la voie ferrée existante par le tunnel du Mont-Cenis seront accélérées. En complément de ces actions, RFF la SNCF et les chemins de fer italiens (FS) ont exprimé leur volonté conjointe de mettre rapidement au gabarit B le tronçon Modane-Turin. Par ailleurs, les ministres français et italien chargés des transports ont demandé aux opérateurs ferroviaires d'examiner dans les plus brefs délais les conditions dans lesquelles pourrait être mis en oeuvre du feroutage entre la France et l'Italie sur les infrastructures existantes. Bien entendu, ces mesures ne trouveront leur pleine efficacité que si elles sont accompagnées de mesures tarifaires, fiscales et réglementaires

nécessaires pour assurer un meilleur équilibre entre les différents modes de transport. Un groupe d'étude franco-italien a été chargé d'examiner cette question et doit rendre ses conditions dans un délai de six mois. Par ailleurs, sur le plan communautaire, une approche franco-italienne commune sera défendue sur la problématique du développement du fret ferroviaire, en mettant notamment l'accent sur une tarification équitable de l'usage des infrastructures. Une rencontre entre les ministres français et italien chargés des transports a été prévue à Modane, en mars 2000, afin de s'assurer de la mise en oeuvre, dans les délais prévus, de ces différentes décisions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29169

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2598

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2000, page 206